

**Monsieur le Président de la MRAe
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle autorité environnementale
69453 Lyon Cedex 06**

Référence : PMN/CLF/23-0232

Genas, le

23 MAI 2023

Urbanisme

Dossier suivi par :
Christiane LANDGRAF
Tél. : 04.72.47.11.15
christiane.landgraf@ville-genas.fr

Madame, Monsieur,

Objet : Lettre à la mission
régionale d'autorité
environnementale pour l'examen
au cas par cas pour l'évaluation
environnementale PLU

En application des dispositions de l'article R 104-8 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre un dossier contenant les données environnementales concernant la modification n°3 du PLU de la commune de GENAS pour vous permettre de statuer au cas par cas sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre de cette modification.

Pièce jointe : Dossier cas-par-cas
ad hoc

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Patrick MATHON

Adjoint délégué à l'urbanisme